

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 8 avril 2023

Le 8 avril 2024 à 19 h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présent(e)s : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte PHILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, M. Victor POUX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Daniel ROZ, M. Olivier CAVALLIN, M. Vincent JEANNOT, M. Jean-Paul LEBOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Lydie CHANEZ, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mme Mélinda PIERRE, M. DUBOIS Philippe, M. Christophe FELIX, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU

Excusé(e)s : M. Daniel MATHIEU, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie ROYET, M. Philippe CUEVAS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacky DOLE, M. Christian DRECQ, Mme Véronique CASSUS, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Pascal GREFFET, M. Alain CUBY, Mme Nicole DACLIN

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Ghislaine BENOIT, Mme Sophie ROYET donne pouvoir à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ, M. Gilbert BLONDEAU donne pouvoir à M. Jean-Louis CHABOUD, M. Daniel MATHIEU donne pouvoir à M. Laurent BERTHET-TISSOT

Secrétaire de Séance : M. Gérard AUTHIER

Présent(e)s à titre consultatif : M. Antoine GINDRE, M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Morgan BOURDENET, Mme Océane GIRARDOT, M. François JACQUIER

ORDRE DU JOUR

Finances et aménagement numérique	
2024.3-01	CFU 2023
2024.3-02	Bilan des acquisitions et cessions 2023
2024.3-03	Affectation des résultats
2024.3-04	Clôture du budget annexe ordures ménagères
2024.3-05	Taux de fiscalité 2024
2024.3-06	Budgets 2024
Affaires générales, développement économique et relations avec les partenaires	
2024.3-07	Modification du tableau des effectifs
2024.3-08	Transfert compétence eau potable, convention avec la commune de Champagnole pour la mise à disposition du Directeur technique
2024.3-09	ZA André Schwartzmann, marché de travaux pour l'aménagement de la phase 2 d'une voirie
Ajourné	Achat de terrain sur la ZA André Schwartzmann
2024.3-10	Zone Commerciale, achat du fonds de commerce Ecochauffe 39
Emploi, insertion, pôle agro-alimentaire et services à la population	
2024.3-11	Abattoir, restructuration de la chaîne porcs, marché de travaux
Environnement et Plan Climat Air Energie Territorial	
2024.3-12	Projet photovoltaïque à Monnet la Ville, avis du Conseil

M. PERNOT remercie les élus présents et demande une minute de silence en hommage à M. Patrick DUBREZ, maire de Cuvier, décédé récemment.

Il signale la présence au Conseil de ce soir de M. Jeannot, 1^{er} adjoint à la mairie de Cuvier, qui assure l'intérim sur les fonctions de maire.

Il signale que la Communauté de communes a été destinataire du courrier du Préfet actant la démission de M. Xavier RACLE de ses fonctions de Maire de Loulle. Par conséquent, le mandat de Conseiller communautaire de M. RACLE a également pris fin, le poste de Vice-président devenant vacant.

Il tient à le remercier pour ces années de collaboration sur différents dossiers, toujours dans un esprit constructif.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 22 février est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2024.3.01-1 Approbation CFU budget général 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura						
Résultats reportés				1 416 160,91	0,00	1 416 160,91
Opérations de l'exercice		1 663 245,56	891 866,72		891 866,72	1 663 245,56
TOTAUX	0,00	1 663 245,56	891 866,72	1 416 160,91	891 866,72	3 079 406,47
Résultats de clôture		1 663 245,56		524 294,19		2 187 539,75
Restes à réaliser			4 990 229,24	3 010 122,92	4 990 229,24	3 010 122,92
TOTAUX CUMULES	0,00	1 663 245,56	5 882 095,96	4 426 283,83	5 882 095,96	6 089 529,39
RESULTATS DEFINITIFS		1 663 245,56	1 455 812,13			207 433,43

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-2 Approbation CFU budget annexe assainissement collectif 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif						
Résultats reportés		246 495,34	262 441,66		262 441,66	246 495,34
Opérations de l'exercice		351 237,09		421 247,24	0,00	772 484,33
TOTAUX	0,00	597 732,43	262 441,66	421 247,24	262 441,66	1 018 979,67
Résultats de clôture		597 732,43		158 805,58		597 732,43
Restes à réaliser			1 246 768,33	1 181 307,28	1 246 768,33	1 181 307,28
TOTAUX CUMULES	0,00	597 732,43	1 509 209,99	1 602 554,52	1 509 209,99	2 200 286,95
RESULTATS DEFINITIFS		597 732,43		93 344,53		691 076,96

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe assainissement collectif, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-3 Approbation CFU budget annexe assainissement autonome 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe assainissement autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome						
Résultats reportés		20 515,75		28 873,82	0,00	49 389,57
Opérations de l'exercice	32 337,10		5 051,22		37 388,32	0,00
TOTAUX	32 337,10	20 515,75	5 051,22	28 873,82	37 388,32	49 389,57
Résultats de clôture	11 821,35			23 822,60	8 514,50	12 001,25
Restes à réaliser			11 405,76		11 405,76	0,00
TOTAUX CUMULES	32 337,10	20 515,75	16 456,98	28 873,82	48 794,08	49 389,57
RESULTATS DEFINITIFS	11 821,35			12 416,84		595,49

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe assainissement autonome, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-4 Approbation CFU budget annexe abattoir 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Abattoir						
Résultats reportés	53 301,09			9 522,51	53 301,09	9 522,51
Opérations de l'exercice		94 853,97	19 298,13		19 298,13	94 853,97
TOTAUX	53 301,09	94 853,97	19 298,13	9 522,51	72 599,22	104 376,48
Résultats de clôture		41 552,88	9 775,62		-31 777,26	
Restes à réaliser			2 434,63		2 434,63	
TOTAUX CUMULES	53 301,09	94 853,97	21 732,76	9 522,51	75 033,85	104 376,48
RESULTATS DEFINITIFS		41 552,88	12 210,25			29 342,63

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe abattoir, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle et que M. Rémi HUGON ne prend pas part au vote.

2024.3.01-5 Approbation CFU budget annexe centre autistes 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe centre autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Centre Autistes						
Résultats reportés		14 957,53	188 179,48		188 179,48	14 957,53
Opérations de l'exercice		164 391,63		21 297,23		185 688,86
TOTAUX	0,00	179 349,16	188 179,48	21 297,23	188 179,48	200 646,39
Résultats de clôture		179 349,16	166 882,25			12 466,91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	179 349,16	188 179,48	21 297,23	188 179,48	200 646,39
RESULTATS DEFINITIFS		179 349,16	166 882,25			12 466,91

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe centre autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-6 Approbation CFU budget annexe ADS 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ADS						
Résultats reportés		41 209,98		10 512,28	0,00	51 722,26
Opérations de l'exercice		27 773,23		1 813,19		29 586,42
TOTAUX	0,00	68 983,21	0,00	12 325,47	0,00	81 308,68
Résultats de clôture		68 983,21		12 325,47		81 308,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	68 983,21	0,00	12 325,47	0,00	81 308,68
RESULTATS DEFINITIFS		68 983,21		12 325,47		81 308,68

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ADS, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-7 Approbation CFU budget annexe Ordures Ménagères 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe Ordures Ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères						
Résultats reportés		48 330,15		116 575,32		164 905,47
Opérations de l'exercice		13 505,54	2 706,80			13 505,54
TOTAUX	0,00	61 835,69	2 706,80	116 575,32	2 706,80	178 411,01
Résultats de clôture		61 835,69		113 868,52		175 704,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	61 835,69	2 706,80	116 575,32	2 706,80	178 411,01
RESULTATS DEFINITIFS		61 835,69		113 868,52		175 704,21

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Ordures Ménagères, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-8 Approbation CFU budget annexe ZA Equevillon 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA EQUÉVILLON dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon						
Résultats reportés		234 503,96	438 870,89		438 870,89	234 503,96
Opérations de l'exercice	290 619,44			494 986,37	290 619,44	494 986,37
TOTAUX	290 619,44	234 503,96	438 870,89	494 986,37	729 490,33	729 490,33
Résultats de clôture	56 115,48			56 115,48	0,00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	290 619,44	234 503,96	438 870,89	494 986,37	729 490,33	729 490,33
RESULTATS DEFINITIFS	56 115,48			56 115,48		0,00

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA EQUÉVILLON, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-9 Approbation CFU budget annexe ZA La Planchette 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette						
Résultats reportés		1 027 435,76	1 226 905,89		1 226 905,89	1 027 435,76
Opérations de l'exercice		100 000,00	90 522,65		90 522,65	100 000,00
TOTAUX	0,00	1 127 435,76	1 317 428,54	0,00	1 317 428,54	1 127 435,76
Résultats de clôture		1 127 435,76	1 317 428,54		189 992,78	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 127 435,76	1 317 428,54	0,00	1 317 428,54	1 127 435,76
RESULTATS DEFINITIFS		1 127 435,76	1 317 428,54		189 992,78	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-10 Approbation CFU budget annexe ZA Montrond 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA MONTROND dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Montrond						
Résultats reportés		509 879,51	928 316,79		928 316,79	509 879,51
Opérations de l'exercice	351,52		56 175,42		56 526,94	0,00
TOTAUX	351,52	509 879,51	984 492,21	0,00	984 843,73	509 879,51
Résultats de clôture		509 527,99	984 492,21		474 964,22	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	351,52	509 879,51	984 492,21	0,00	984 843,73	509 879,51
RESULTATS DEFINITIFS		509 527,99	984 492,21		474 964,22	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA MONTROND, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-11 Approbation CFU budget annexe ZA Sirod 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA SIROD dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Sirod						
Résultats reportés		225,78	169 981,25		169 981,25	225,78
Opérations de l'exercice		22 914,00	4 260,13		4 260,13	22 914,00
TOTAUX	0,00	23 139,78	174 241,38	0,00	174 241,38	23 139,78
Résultats de clôture		23 139,78	174 241,38		151 101,60	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	23 139,78	174 241,38	0,00	174 241,38	23 139,78
RESULTATS DEFINITIFS		23 139,78	174 241,38		151 101,60	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA SIROD, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-12 Approbation CFU budget annexe Zone Commerciale 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale						
Résultats reportés		1 588 850,01	1 163 554,43		1 163 554,43	1 588 850,01
Opérations de l'exercice	323 716,29				323 716,29	0,00
TOTAUX	323 716,29	1 588 850,01	1 163 554,43	0,00	1 487 270,72	1 588 850,01
Résultats de clôture		1 265 133,72	1 163 554,43			101 579,29
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	323 716,29	1 588 850,01	1 163 554,43	0,00	1 487 270,72	1 588 850,01
RESULTATS DEFINITIFS		1 265 133,72	1 163 554,43			101 579,29

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Zone Commerciale, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-13 Approbation CFU budget annexe ZA Censeau 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA CENSEAU dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Censeau						
Résultats reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
Résultats de clôture	0,00		7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		7 455,00		7 455,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA CENSEAU, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-14 Approbation CFU budget annexe ZA Mignovillard 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard						
Résultats reportés		80 254,91	166 782,70		166 782,70	80 254,91
Opérations de l'exercice		18 750,00	7 427,87		7 427,87	18 750,00
TOTAUX	0,00	99 004,91	174 210,57	0,00	174 210,57	99 004,91
Résultats de clôture		99 004,91	174 210,57		75 205,66	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	99 004,91	174 210,57	0,00	174 210,57	99 004,91
RESULTATS DEFINITIFS		99 004,91	174 210,57		75 205,66	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2024.3.01-15 Approbation CFU budget annexe ZA Bouvet 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA BOUVET dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet						
Résultats reportés		275 709,32	511 421,55		511 421,55	275 709,32
Opérations de l'exercice		169 711,06	71 441,25		71 441,25	169 711,06
TOTAUX	0,00	445 420,38	582 862,80	0,00	582 862,80	445 420,38
Résultats de clôture		445 420,38	582 862,80		137 442,42	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	445 420,38	582 862,80	0,00	582 862,80	445 420,38
RESULTATS DEFINITIFS		445 420,38	582 862,80		137 442,42	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe ZA BOUVET, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Arrivée Anne Lise Martin à 19h18

M. WERMEILLE présente les CFU 2023.

M. PERNOT précise, au vu des montants de subventions accordés aux associations, que ces dernières n'organisent pas de manifestations chaque année et donc ne font pas des demandes tous les ans. Cela explique la diminution des subventions allouées pour 2024.

M. PERNOT tient à attirer l'attention des conseillers sur le montant des dotations de l'Etat et ce que la collectivité lui reverse.

Suite à cette comparaison, il précise que la fiscalité reste très importante pour la collectivité, que celle-ci permet à la Communauté de communes de rester dynamique, d'avoir des projets, même si les montants qui reviennent en réel à la collectivité sont bien inférieurs à ceux perçus quelques années en arrière.

Perdre cette fiscalité serait une « catastrophe » pour la collectivité et cela impliquerait une perte d'autonomie et une dépendance renforcée vis-à-vis de l'Etat.

M. PERNOT signale que le montant de taxe de séjour récupéré par la collectivité a beaucoup augmenté entre 2022 et 2023. Cela s'explique par l'obligation des plateformes de réservation en ligne de reverser cette taxe. En effet, pendant de nombreuses années, les montants de taxe de séjour n'étaient pas reversés comme ils auraient dû l'être.

M. WERMEILLE explique aux élus que la diminution du montant sollicité dans le cadre du service ADS s'explique par la prise en compte de l'excédent généré par les communes adhérentes. L'année prochaine, ce montant sera de nouveau égal aux années précédentes.

Afin de procéder au vote des CFU, le Président sort de la salle.

2024.3.02 Bilan des acquisitions et cessions 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Selon l'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité.

Montant des acquisitions 2023 : 454 488.00 €

Montant des cessions 2023 : 173 480.00 €

Budget général – CFU 2023

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Association diocésaine de Saint Claude	Commune de Champagnole	AN 84 AN 87	7 a 27 ca 16 a 59 ca	100 000,00 €	28/09/2023	21/12/2023
		TOTAL		100 000,00 €		

Budget annexe Zone Commerciale – CFU 2023

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
M. et Mme André THEVENIN	Commune de Champagnole	AR 172	24 a 11 ca	320 000,00 €	05/05/2022	20/12/2022
		TOTAL		320 000,00 €		

Budget annexe ZA MIGNOVILLARD – CFU 2023

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SCI GFT	Commune de Mignovillard	ZV 130 - ZV 133	10 a 14 ca	22 280,00 €	08/07/2021	13/06/2023
		TOTAL		22 280,00 €		

Budget annexe ZA BOUVET – CFU 2023

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Commune de Champagnole	Commune de Champagnole	BR 104 à 110	3 ha 44 a 88 ca	34 488,00 €	17/11/2022	26/09/2023
		TOTAL		34 488,00 €		

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SCI Immobilière Franck SALVI	Commune de Champagnole	AP 333	15 a 59 ca	31 180,00 €	15/12/2021	08/03/2023
SCI ERIE	Commune de Champagnole	BR 106 - BR 107 BR 109	1 ha 20 a 02 ca	120 020,00 €	02/03/2023	26/09/2023
		TOTAL		151 200,00 €		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura pour l'année 2023.

2024.3.03-1 Affectation des résultats budget général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 1 663 245,56 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 663 245,56 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	1 663 245,56 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	524 294,19 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	-1 980 106,32 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	-1 455 812,13 €
AFFECTATION =C=G+H	1 663 245,56 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 455 812,13 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	207 433,43 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2024.3.03-2 Affectation des résultats budget annexe abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT,

après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 41 552,88 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 853,97 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-53 301,09 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	41 552,88 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-9 775,62 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	-2 434,63 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	-12 210,25 €
AFFECTATION =C=G+H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 210,25 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	29 342,63 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2024.3.03-2 Affectation des résultats budget annexe centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 179 349,16 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	164 391,63 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 957,53 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	179 349,16 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-166 882,25 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	-166 882,25 €
AFFECTATION =C=G+H	179 349,16 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	166 882,25 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	12 466,91 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

L'assemblée approuve l'affectation des résultats. M. HUGON ne prend pas part au vote.

2024.3.04 Clôture du budget annexe ordures ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a intégré le budget annexe Ordures ménagères de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy (CCPN), dans le cadre de la fusion. A compter du 1^{er} janvier 2020, afin d'harmoniser le service aux habitants du territoire, il a été proposé l'adhésion au SICTOM de 61 communes sur les 66 composant le territoire intercommunal.

Par délibération du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion des 3 communes du secteur de la Combe d'Ain (Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain et Pont du Navoy) ainsi que les communes de Foncine le Haut et Foncine le Bas au SICTOM Jura Est.

Lors de sa séance du 22 novembre 2023, le Comité Syndical du SICTOM Jura Est a approuvé la modification de ses statuts prenant en compte la modification de son périmètre. Dans cette même séance, le SICTOM Jura Est a approuvé les nouveaux tarifs de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à compter du 1^{er} janvier 2024. Il convient donc de procéder à la clôture, au 31 décembre 2023, du budget annexe Ordures Ménagères.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 61 835.69 € et l'excédent d'investissement s'élève à 113 868.52 €. Ces excédents sont transférés au budget général 2024 (reprise de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement et de l'excédent d'investissement à l'article 001 en recettes d'investissement)

Ils permettront de solder les dernières factures à rattacher à la gestion 2023 de la compétence. Le solde de ces excédents sera transféré au SICTOM JURA EST en 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe Ordures Ménagères au 31 décembre 2023,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2024.3.05 Taux de fiscalité 2024

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur les taux d'imposition identiques à l'année 2023 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Suite aux dispositions législatives relatives à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le taux intercommunal de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) a été figé à son niveau de 2019 et doit à nouveau être voté depuis 2023. Il était de 10,36 % avant la réforme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir en 2024 le taux de 18.60% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de 10.36 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2024.3.06-1 Adoption BP 2024 budget général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 759 000.00 €	11 759 000.00 €
Section d'investissement	13 840 000.00 €	13 840 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	4 990 229.24 €	3 010 122.92 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-2 Adoption BP 2024 budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe assainissement collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe assainissement collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 273 000.00 €	2 273 000.00 €
Section d'investissement	8 609 342.00 €	8 609 342.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	1 246 768.33 €	1 181 307.28 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-3 Adoption BP 2024 budget annexe assainissement autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe assainissement autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe assainissement autonome,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	131 750.00 €	131 750.00 €
Section d'investissement	27 023.00 €	27 023.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	11 405.76 €	

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-4 Adoption BP 2024 budget annexe abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que M. Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	214 000.00 €	214 000.00 €
Section d'investissement	883 000.00 €	883 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	2 484.63 €	

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-5 Adoption BP 2024 budget annexe centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe centre autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe centre autistes,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	320 410.00 €	320 410.00 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	339 100.00 €	339 100.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-6 Adoption BP 2024 budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	194 500.00 €	194 500.00 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	19 826.00 €	19 826.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-7 Adoption BP 2024 budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 472 274.73 €	3 472 274.73 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	3 162 267.51 €	3 162 267.51 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-8 Adoption BP 2024 budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA MONTROND,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA MONTROND,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 553 982.92 €	3 553 982.92 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	2 889 246.13 €	2 889 246.13 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-9 Adoption BP 2024 budget annexe ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA SIROD,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA SIROD,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	572 612.12 €	572 612.12 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	540 604.72 €	540 604.72 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-10 Adoption BP 2024 budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe Zone Commerciale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 366 837.04 €	1 366 837.04 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	1 265 195.53 €	1 265 195.53 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-11 Adoption BP 2024 budget annexe ZA Censeau

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA CENSEAU,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA CENSEAU,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	650 000 €	650 000 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	332 455 €	332 455 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-12 Adoption BP 2024 budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	527 380.29 €	527 380.29 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	442 325.95 €	442 325.95 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2024.3.06-13 Adoption BP 2024 budget annexe ZA Bouvet

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2024 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 26 mars 2024.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA BOUVET,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA BOUVET,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 262 080.38 €	2 262 080.38 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	1 713 152.80 €	1 713 152.80 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

M. WERMEILLE présente la proposition de budget pour l'année 2024 et les élus interviennent sur différentes thématiques au cours de cette présentation.

M. BAUNE donne quelques explications sur le montant de la CVAE et les nouveautés dans son calcul sur cette année 2024.

M. PERNOT revient sur la nécessaire prise de conscience des élus quant à la différence entre une dotation de l'Etat qui reste fixe et qui est figée par rapport à une situation donnée à un certain moment et la fiscalité réelle qui revient à la collectivité et lui permet d'être dynamique car elle évolue en fonction des projets, des arrivées d'entreprises sur le secteur.

Il constate que l'Etat cherche à diminuer son budget, du moins à limiter le déficit mais, en même temps, il y a une diminution de l'impôt et de certaines taxes. Cela ne paraît pas logique !

De plus, il faut être conscient que les Communautés de communes seront les premières touchées.

Pourquoi essayer d'amener des entreprises sur notre secteur si toutes les recettes sont absorbées par l'Etat ?

M. PERNOT précise que le budget « investissement » ne met pas en péril la santé financière de la Communauté de communes. Cela permet d'offrir aux habitants une qualité de vie, un « confort » dans leur quotidien et des équipements agréables qui répondent à leurs besoins.

M. PERNOT souhaite qu'une réflexion soit menée sur le bâtiment de l'ancienne cimenterie qui demande de l'entretien et qui nécessite une valorisation.

M. SAILLARD interpelle les élus sur la thématique du développement du territoire. En effet, il trouve que la Communauté de communes pourrait aider les communes dans le financement d'équipements destinés à tous, c'est-à-dire pas seulement aux habitants de la commune concernée mais aux habitants de tout le territoire de la Communauté de communes. Il pense par exemple aux centres aérés, halle pour le marché...

M. PERNOT indique que, jusqu'à maintenant, la collectivité a essayé de trouver un système de régulation qui permet d'aider le plus équitablement possible les uns et les autres.

D'autre part, la collectivité porte des projets comme celui de la Maison de Santé qui se situe sur Champagnole mais qui bénéficie à l'ensemble de la population de la Communauté de communes. Ce projet a été porté et financé entièrement par la Communauté de communes.

S'il est nécessaire de mener une réflexion sur la désignation des équipements pouvant prétendre à un financement conjoint avec la Communauté de communes, alors le Conseil peut en débattre et soumettre cela au vote.

M. PERNOT insiste sur le fait que cela devra être l'exception et non la règle car cela ouvre alors la possibilité, pour chaque commune, de revendiquer un équipement susceptible de bénéficier à tous et donc être financé par la Communauté de communes.

M. SERRETTE trouve qu'il faut être vigilant sur l'équité entre communes. Bien sûr la Maison de Santé est centrale sur Champagnole et profite à tous. Mais pour ce qui concerne par exemple les centres aérés, il en existe sur plusieurs communes et ceux-ci bénéficient également à l'ensemble de la population, comme celui de Champagnole.

Mme ROUSSET fait remarquer la problématique rencontrée par la commune de Nozeroy qui a un centre aéré mais qui ne peut accueillir, dans de bonnes conditions, tous les enfants. Elle suggère, sur le ton de l'humour, que la Communauté de communes prenne la compétence.

M. PERNOT donne un autre exemple qui entre dans cette logique de bénéfice à toute la population : la nouvelle gendarmerie située à Champagnole bénéficiera à tout le territoire.

Il rappelle également les 3.6 millions d'euros investis dans la DST relance par la Communauté de communes, le Département et les communes. Cela a permis de sortir de la crise et de redonner un dynamisme aux entreprises.

M. PERNOT indique également qu'à prendre beaucoup de compétences, le budget de fonctionnement augmente et les collectivités se retrouvent à gérer les équipements et/ou le personnel nécessaires au fonctionnement et ne peuvent plus faire d'investissements.

Il faut savoir définir des objectifs d'investissement commun mais la Communauté de communes ne peut se substituer à tout le monde ; ou alors il faut suivre l'avis de certains qui souhaitent supprimer le niveau communal au profit des Communauté de communes.

Certains élus entament un débat avec M. SAILLARD, entre autres, concernant le tarif payé par les familles des communes autour de Champagnole pour accéder au centre aéré.

M. SAILLARD indique que la commune de Champagnole fait des choix en matière d'aide aux familles résidant sur son territoire. Il indique également que les familles résidant sur d'autres communes bénéficient également d'un tarif préférentiel puisque Champagnole subventionne pour chaque enfant, une partie du coût.

Le coût pour les familles « extérieur » est plus important que pour celles de Champagnole, mais il est encore réduit par rapport aux frais réels pour la Ville de Champagnole.

Dans un autre domaine, M. PERNOT rappelle les 16 millions d'euros investis sur le territoire pour l'assainissement. Cela touche également toute la population de la Communauté de communes.

Concernant le Centre pour autistes, il a longtemps fonctionné avec le soutien financier de la Communauté de communes mais maintenant, il devient de plus en plus excédentaire et n'a plus besoin d'appui financier aussi important.

2024.3.07 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Au regard de la nouvelle organisation, des besoins du service eau/assainissement en matière d'assainissement collectif, de gestion et suivi des dossiers et du développement des compétences, il est nécessaire de recruter un(e) technicien(ne) eau/assainissement collectif.

Les démarches administratives ont donc été mises en place et une technicienne, fonctionnaire titulaire, a été recrutée et arrivera au sein de nos services à compter du 1^{er} juin 2024.

Il est précisé que le tableau des effectifs avait été modifié au Conseil du 11 décembre 2023 avec la suppression d'un poste d'Ingénieur (affecté sur le service assainissement) inoccupé depuis le 9 novembre 2022, date de départ de l'agent.

Les modifications dans l'organisation du service expliquent ces mouvements.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste créé au 1^{er} juin 2024
Catégorie B – Emploi permanent
Technicien - 35/35°

Etat du personnel :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		20	2	22	4,12	15,06	19,18
Attaché hors classe	A	1		1	0,9		0,9
Attaché principal	A	2		2	1	1	2
Attaché territorial	A	6	1	7	2	3,16	5,16
Rédacteur	B	5		5		4,9	4,9
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	6	1	7	0,22	6	6,22
FILIERE TECHNIQUE		8	4	12	4,92	5,7	10,62
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Technicien Ppal de 1 ^{ère} classe	B	1		1		1	1
Technicien	B	4 1		5	1 1	2,9	4,9
Adjoint technique Ppal de 2ème classe	C		2	2	0,92		0,92
Adjoint technique	C	1	2	3	1	1,8	2,8
FILIERE SOCIALE		1	0	1		1	1
Educateur de jeunes enfants	A	1		1		1	1
FILIERE MEDICO SOCIALE		7	0	7	4	1	5
Puéricultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture classe supérieure	B	4		4	4		4
Aux. puériculture classe normale	B	2		2			
TOTAL GENERAL		36	6	42	13,04	22,76	35,8

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que précisée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2024.3.08 Convention avec la commune de Champagnole pour la mise à disposition du Directeur Technique

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le transfert obligatoire de la compétence « eau » à la Communauté de communes est prévu au 1^{er} janvier 2026.

Vu la complexité de ce transfert et les conséquences importantes sur l'organisation des services proposés aux usagers, il est indispensable de préparer et analyser, en amont, les modalités d'organisation.

La Communauté de communes a engagé, auprès d'un bureau d'étude (VERDI), un état des lieux de l'organisation de la compétence eau sur le territoire, un état des lieux des réseaux (actualisation des schémas) et une étude financière.

Néanmoins, les différentes démarches administratives à mettre en place dans ce cadre nécessitent l'assistance des services municipaux et plus particulièrement de son Directeur des Services Techniques.

C'est pourquoi une convention sera conclue entre les deux collectivités afin d'établir la mise à disposition et l'intervention de cet agent municipal sur cette thématique.

Un état horaire sera dressé au réel, en fin d'année, afin d'encadrer le remboursement dont sera redevable la Communauté de communes à la Commune de Champagnole.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de communes et la Commune de Champagnole pour la mise à disposition du Directeur Technique dans le cadre du transfert de la compétence « Eau potable »,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2024.3.09 ZA A. Schwartzmann, marché de travaux pour l'aménagement de la phase 2 d'une voirie

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La délibération du Conseil communautaire en date du 07 juillet 2022 autorisait la vente des terrains AT 214p et 199p à l'entreprise SNTS-KANGO - SUBLIMETAL dans la zone d'activité SCHWARTZMANN à Champagnole.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023, il a été voté l'aménagement d'une voirie et des réseaux au carrefour de la rue de la Planchette et de la rue Sous-Burgille à Champagnole afin de desservir les parcelles SUBLIMETAL.

Le projet proposé était de scinder en 2 phases les travaux :

- Une première phase permettant un accès et une alimentation par les réseaux nécessaire à la réalisation du chantier
- Une deuxième phase de finitions de la voirie, bordures, éclairage.

L'entreprise ARTP a réalisé l'accès en mars 2023 et l'entreprise SUBLIMETAL a pu, depuis une année, dérouler ses travaux.

Afin de réaliser les travaux de la phase 2 de finitions de la voirie, un appel public à la concurrence sous forme de marché à procédure adaptée a été envoyé le 19 janvier 2024 sur le profil acheteur de la collectivité et sur Le Progrès avec pour date limite de remise des offres le 12 février 2024 avant midi.

Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre du projet, le cabinet ABCD, et décision des élus, il a été procédé à une négociation avec l'ensemble des candidats sur la base d'une variante. Les entreprises avaient alors jusqu'au 18 mars 2024 avant midi pour remettre leurs offres.

Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre du projet, le cabinet ABCD, considérant les critères d'attribution de la consultation, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre de l'entreprise SAS JC BONNEFOY pour un montant de 35 056,20 € HT soit 42 067,44 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise SAS JC BONNEFOY pour un montant de 35 056,20 € HT soit 42 067,44 € TTC,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

Ajourné – Achat de terrain au SICTOM Jura Est

Le SICTOM JURA EST envisage de céder au profit de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura deux emprises de terrain nu sur la Zone d'Activité du Mont-Rivel.

Ces emprises sont situées en bordure du chemin du Mont-Rivel (voir plan ci-joint) à proximité de terrains appartenant d'ores et déjà à la Communauté de communes.

Afin de permettre à la Collectivité de répondre aux besoins des entreprises présentes et à venir sur la Zone d'Activité, il est aujourd'hui proposé au Conseil d'acquiescer ce foncier.

Dans son avis du 21 février 2024, le Pôle d'évaluation domaniale a estimé le prix au m² de la parcelle cadastrée section AT n°186 d'une surface totale de 1 106 m² et de la parcelle cadastrée section AT n°198 d'une surface totale de 2 500 m² à 3.50 € le m².

Il sera proposé au Conseil communautaire l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section :

- AT n°186 correspondant à 723 m²
- AT n°198 correspondant à 1 185 m²

Ainsi, au regard des estimations, il sera proposé au Conseil d'acquérir **une emprise d'une surface correspondant à 1 908 m² au prix de 3.50 € le m² soit un montant total de 6 678 € HT** (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

Cette délibération devra ensuite faire l'objet d'une délibération du SICTOM JURA EST.

M. PERNOT souhaite ajourner ce rapport pour permettre au SICTOM d'informer ses élus en premier.

2024.3.10 Zone Commerciale, achat fonds de commerce Ecochauffe 39

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activité du Mont Rivel le 20 décembre 2022, la Communauté de communes a conclu l'achat de la parcelle cadastrée section AR n°172, située 178 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Champagnole, appartenant anciennement aux consorts THEVENIN.

La parcelle dispose d'une surface au sol de 2 411 m² et d'un bâtiment composé d'un entrepôt, d'un magasin avec un bureau et sanitaires de 830 m².

Le bien est actuellement loué par Monsieur MATHIEU pour un usage commercial au terme d'un bail commercial. Le bail a été renouvelé le 23 mai 2017 pour une durée de 9 années. Il prend donc fin le 30 avril 2026.

Monsieur MATHIEU a fait part de son souhait de vendre son fonds de commerce en raison de son départ en retraite.

Afin de poursuivre l'aménagement de la Zone d'Activité et dans le respect d'une harmonie paysagère vis-à-vis de l'espace commercial « La Manufacture », il est proposé au conseil de racheter le fonds de commerce pour le prix de 32 000 € et de résilier le bail de Monsieur MATHIEU au 1^{er} mai 2024, afin de récupérer le bâtiment et ainsi procéder à sa démolition.

Considérant que le prix du fonds de commerce de Monsieur MATHIEU est impacté de manière significative par la récupération du bâtiment, il est également proposé au Conseil d'indemniser Monsieur MATHIEU par l'annulation des titres émis pour les loyers du mois d'août 2023 au mois de février 2024 et l'exonération des loyers de mars et avril 2024, étant précisé que le loyer mensuel s'élève à 1.429,20 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat du fonds de commerce de Monsieur Didier MATHIEU et la résiliation anticipée du bail commercial à compter du 1^{er} mai 2024 au prix de 32 000 €, étant précisé que les démarches de cessation de contrat avec un éventuel salarié sont à la charge de Monsieur Didier MATHIEU,
- **DECIDE** d'annuler les titres émis pour les loyers du mois d'août 2023 au mois de février 2024 et d'exonérer les loyers de mars et avril 2024,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M.PERNOT explique qu'il s'agit d'indemniser M.MATHEU pour la perte, le fonds s'éteindra après l'achat, son bâtiment sera à démolir pour être cohérent avec l'aménagement de La Manufacture qui a été réalisé.

M. PERNOT insiste sur l'importance de la gestion du foncier ; il faut changer les habitudes et donner encore plus de sens aux actions de la collectivité. En effet, vu les problématiques autour de l'artificialisation (ZAN), les terrains disponibles pour des constructions, il faut être vigilant et mener une vraie réflexion sur les propriétés de la Communauté de communes. Il faudra peut-être même réfléchir à ne plus vendre les terrains, à mettre en place par exemple des baux emphytéotiques pour garder une maîtrise du foncier.

De plus en plus les « privés » qui ont du terrain ou des bâtiments, refusent de vendre pour garder le bénéfice de leurs propriétés (pour mettre en place des projets, louer... ou donner à leurs biens des destinations qui ne vont pas dans le sens de l'aménagement du territoire voulu par les élus). On s'évertue à faire des zones commerciales, des zones industrielles, il faut veiller à la destination de l'aménagement pour éviter les incompatibilités d'usage. Si les élus veulent éviter de se promener avec un nez rouge, cantonnés à un rôle d'animation, il faut pouvoir agir, maîtriser le foncier pour assurer l'avenir de nos collectivités.

EMPLOI, INSERTION, POLE AGRO-ALIMENTAIRE ET SERVICES A LA POPULATION

2024.3.11 Abattoir, restructuration de la chaîne porcs, marché de travaux

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

L'installation de Premier Plateau et l'extension de l'atelier de découpe permettent une montée en charge des volumes de découpe et de transformation de viande sur notre territoire.

Ces équipements neufs complètent et contribuent au développement du pôle agroalimentaire sur la ZA André JOURDAIN (Equevillon) et assurent un circuit court de qualités aux consommateurs.

En amont de ces nouvelles installations, vitrine du savoir-faire local, se trouve l'abattoir, premier maillon indispensable de cette chaîne. Aujourd'hui, un investissement dans l'enceinte de l'établissement est rendu nécessaire sur 2 points particuliers que sont la sécurisation et l'approvisionnement en froid et la modernisation de la chaîne d'abattage des porcs voués à la transformation.

Pour cela des consultations spécifiques ont été lancées. Celle concernant la chaîne d'équipement d'abattage des porcs a été lancée par procédure formalisée le 7 février 2024 avec une visite des installations existantes et des locaux par les candidats organisée le vendredi 23 février 2024.

Pour cette consultation, il s'agit pour les candidats de fournir et d'installer :

- . Le démontage et l'évacuation de l'ancien matériel
- . Une adaptation de la sortie du restrainer existant
- . La fourniture et pose d'un tapis de saignée de porcs mécanisé
- . La fourniture et pose d'un bac de chargement à force hydraulique des porcs
- . La fourniture et pose d'une rotocuve pour l'échaudage des porcs – 6 alvéoles
- . La fourniture et pose d'une épileuse flambeuse
- . La fourniture et pose d'une table en sortie d'épileuse
- . La fourniture et pose d'un rail escamotable – écluseur pneumatique jusqu'à la zone quai

Cela comprend également : livraison / déplacement / installation / câblage / raccordement / automatisme / mise en service.

Une seule offre est parvenue dans les temps à la Communauté de communes. Après analyse, cette offre est classée conforme aux critères d'attributions.

Il s'agit de l'entreprise FACOMIA pour un montant de 269 440 € HT soit 323 328 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** le marché de fournitures selon les modalités de la consultation,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise FACOMIA pour un montant de 269 440 € HT soit 323 328 € TTC,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2024.3.12 Projet photovoltaïque à Monnet la Ville, avis du Conseil

Rapporteur : M. Rémi HUGON

En 2021, la Commune de Monnet la ville a été contactée par plusieurs sociétés (OPALE, URBASOLAR, LA GÉNÉRALE DU SOLAIRE) qui, par le biais d'un fichier national, avaient appris qu'elle possédait des terrains susceptibles d'accueillir un parc solaire.

La Commune les a mis en concurrence et a retenu la société URBASOLAR avec qui elle a signé un projet de bail.

A l'origine, les surfaces retenues représentaient quasiment 6 ha :

- Parcelle **ZB23** pour une surface de **10 000 m²**
- Parcelle **ZB64** pour une surface de **1 727 m²**
- Parcelle **ZB124** pour une surface de **48 028 m²**

Les différentes études (environnementales, écologiques, topologiques, etc), ont fortement réduit la surface « équi-pable en panneaux », qui est aujourd'hui d'environ 2 ha. Sur ces bases, un permis de construire a été déposé à la DDT le 02 décembre 2022.

A ce jour, la Commune de Monnet-la-ville est au stade de l'enquête publique qui a débuté ce 2 avril à 10h00 et se terminera le 3 mai 2024 à 18h00. Dans ce cadre, le commissaire enquêteur a sollicité une délibération de la Communauté de communes stipulant qu'elle ne s'oppose pas à ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré avec 68 voix pour et 1 voix contre (Mme Sylvie GUY)

- **EMET** un avis de non opposition au projet de parc solaire de MONNET LA VILLE.

M. VOISIN, Maire de Monnet La Ville, explique que ce projet ne prend pas de terrain exploitable (pour l'agriculture ou autre).

Les élus de la commune ont considéré que ce projet est viable et que cela vaut le coup.

Il y aura une enquête publique suivie de l'avis des services de l'Etat avant installation du projet sur le terrain.

M. CART-LAMY s'interroge sur la situation du terrain et la proximité d'une voirie présente sur la carte. Il est indiqué qu'il s'agit de la D471.

Questions diverses

▪ **Décision prise par le Président sur délégation du Conseil communautaire :**

- Décision du 14 février 2024 relative au renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 3 000 000 € € auprès du Crédit Mutuel (euribor 3 mois + marge 0.80) pour une durée d'un an.

M. PERNOT annonce aux élus que deux réunions se tiendront le samedi 20 avril prochain.

Il s'agira d'une Conférence des Maires organisée à partir de 9h30, en salle du Conseil du bâtiment Le Jouef, puis un Conseil communautaire à partir de 11h30.

Cela sera suivi d'un repas au Bois Gourmand.

Ces réunions clôtureront le mandat de M. PERNOT, démissionnant de ses fonctions de Président de la Communauté de communes pour assumer pleinement son mandat de Sénateur du Jura.

La séance est levée à 21h12

Le Procès-Verbal du lundi 8 avril 2024 est approuvé le samedi 20 avril 2024

Le Président,

Monsieur Clément PERNOT

Le Secrétaire,

Monsieur Gérard AUTHIER

